

**COMMUNE DE CAMPUAC**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 04 MARS 2025**

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 8  
Vote : pour 8 contre 0  
Nombre de suffrages exprimés : 8  
Date de la convocation : 25/02/2025  
Date de publication : 07/03/2025

**L'an deux mille vingt-cinq, le 04 mars, à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Thierry GOUMON, Maire.**

**Présents :** Thierry GOUMON, Benoît ALBESPY, Guillaume DELBOUIS, Jacques ABRIEUX, Christophe BARRIE, Vanessa GROS, Nathalie LELOUP et Mathieu PRADALIER

**Représenté :**

**Excusés :** Aurélie DESMAZES, Guillaume GIROU et Adeline VERNHES

Mathieu PRADALIER est nommé secrétaire de séance.

**Objet :** Travaux : Lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation et de transformation d'un bâtiment en épicerie et logements

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de CAMPUAC est en cours d'acquisition du bien immobilier, « ancien presbytère », parcelle C 1337 pour l'aménagement d'une épicerie multi-services et de logements.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la transformation du bâtiment en épicerie et logements.

Monsieur le Maire annonce qu'il convient à présent de consulter les entreprises pour cette mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

L'avis d'appel public à la concurrence sera publié sur le profil acheteur du SMICA et sera téléchargeable sur cette plateforme <https://www.e-occitanie.fr/>

Après en avoir délibéré, par 8 voix pour,

le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public à procédure adaptée, à lancer un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la transformation d'un bâtiment en épicerie et logements.

Ainsi fait et délibéré, les jours, les mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

**Thierry GOUMON,**  
**Maire**

Accusé de réception en préfecture  
012-211200498-20250304-04032025\_202508-DE  
Reçu le 07/03/2025



Mathieu PRADALIER  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Pradalier', written in a cursive style.